

## Règlement des études (25.04.25)

### 1. Année Fondamentale

L'AF est une démarche de formation et de discernement de l'appel à participer à la mission de l'Eglise. Les objectifs de cette année sont :

- nourrir et intensifier la vie de foi en Église et la relation au Christ
- revisiter les essentiels de la foi pour l'évangélisation aujourd'hui
- discerner la vocation et les charismes de chacun

L'équipe du CEP travaille en concertation avec les responsables des Vicariats de Bruxelles et du Brabant Wallon et le Vicaire Général, responsable de la formation. En fin d'année, après avoir rencontré chaque étudiant, elle informe les responsables des Vicariats et le Vicaire Général de l'évolution des étudiants, qui sont appelés ou non, à poursuivre leur parcours de formation.

#### Conditions d'admission

- avoir une expérience de la vie pastorale ;
- vivre cette année comme un temps de conversion ;
- être recommandé par un responsable local, décanal ou vicarial ;
- rencontrer d'abord le responsable du Vicariat idoine ;
- rencontrer ensuite la coordinatrice de l'AF ;
- s'engager à participer à la totalité du programme.

#### Programme et horaire des cours

Le programme est publié chaque année et présenté aux étudiants lors de la rencontre personnelle préalable avec la coordinatrice de l'année fondamentale. Il est accessible sur internet : <https://cep-formation.be/lannee-fondamentale/>

Le programme comprend les modules suivants, sur 87 heures environ :

1. La soirée de lancement :	(2h)
2. « Croire aujourd'hui »	(8h)
« Vie spirituelle et mission pastorale »	(8h)
« La mission de l'Église et les ministères »	(8h)
« Célébration de la foi et liturgie »	(8h)
« L'Église de Belgique : son histoire et défis pastoraux »	(6h)
« Morale et pastorale »	(6h)

Ces cours ont lieu en soirée et les samedis.

3. Les week-ends résidentiels :	
« Écoute et relation pastorale »	(15h)
« Recollection sur la prière »	(15h)

4. La rencontre finale	(3h)
5. Les intervisions : 7 rencontres en sous-groupes	(14h)
6. L'accompagnement spirituel individuel. Démarche personnelle de discernement avec une personne extérieure choisie en concertation avec l'équipe, dont le temps n'est pas compris dans les heures de formation.	

#### Présence/absence aux cours

La présence à l'entièreté du programme est demandée et requise pour pouvoir valider l'année. Les absences relevant d'empêchements incontournables, pour raisons de santé ou autres, doivent être communiqués à l'équipe. Les cas exceptionnels doivent être signalés à l'avance et feront l'objet d'une évaluation au cas par cas. Cependant, la participation au week-end sur l'écoute ne pourra faire l'objet d'aucune dispense.

#### Évaluation et conditions de réussite

La formation de l'AF ne comprend pas d'évaluations certificatives. Elle s'inscrit dans une approche à finalité formative, visant à accompagner les participants à discerner sur leur mission au sein de l'Eglise.

Un seul travail est demandé en fin d'année. Il s'agit d'une relecture écrite de l'ensemble de la démarche.

À l'issue de la formation, une attestation de fréquentation sera délivrée à chaque étudiant ayant participé à l'ensemble des modules et remis son travail écrit. Cette attestation confirme la présence régulière et l'évolution positive de l'étudiant tout au long du parcours de formation.

#### Participation aux frais

Pour les étudiants qui exercent déjà une mission pastorale ou qui ont été nommés pour une telle mission, le minerval de la formation est pris en charge par l'Archidiocèse.

Les frais d'hébergement doivent être assumés par tous les étudiants.

## 2. Cycle théologique et biblique

#### Conditions d'admission

- La formation du Centre d'Études Pastorales (CEP) de l'Archidiocèse de Malines-Bruxelles est prioritairement destinée aux chrétiens engagés dans des missions pastorales, mais reste ouverte à toute personne souhaitant se former en théologie.
- L'inscription à la formation est validée par le coordinateur du cycle qui, si nécessaire, consulte l'équipe du CEP.
- Le cycle théologique est accessible aux étudiants ayant ou non suivi l'Année fondamentale du CEP.

#### Statut des étudiants

- Les étudiants inscrits dès la première activité de l'année académique en cours, avec l'intention de suivre l'intégralité du programme de formation, sont considérés comme des « étudiants réguliers ». Ces étudiants sont tenus de participer à toutes les activités et de se présenter aux épreuves, écrites ou non, organisées par le CEP.
- Les personnes s'inscrivant à des formations ponctuelles, sans intention de suivre l'ensemble du programme, sont considérées comme des « auditeurs libres ». Les auditeurs libres sont invités aussi mais ne sont pas tenus de participer à toutes les activités ni de se présenter aux épreuves organisées par le CEP.

- Les auditeurs libres souhaitant passer au statut d'« étudiants réguliers » et valider les cours ou modules déjà suivis doivent impérativement avoir participé aux interventions des cours en question durant l'année écoulée et rendre les travaux au plus tard un an après avoir suivi les cours.

## Programme et horaire des cours

Le programme du cycle théologique est organisé en modules répartis comme suit :

- « Ouvrir la Bible. Introduction au Nouveau Testament + Méthodologie du travail exégétique + ateliers pratiques » (20h)
- « St Paul » (6h)
- « Comment Dieu parle-t-il ? » (Théologie biblique) (12h)
- « Ouvrir la Bible. Introduction à l'Ancien Testament + ateliers pratiques» (16h)
- « Le livre de Job et les Psaumes » (6h)
- « Questions d'éthique de la vie » (12h)
- « Les sacrements de l'initiation chrétienne » (18h)
- « Repères pour comprendre l'histoire de l'Eglise » (12h)
- « Jésus, Christ et Sauveur, dans la pensée, la prière et l'art » (18h)
- « Je crois en l'Eglise » (Ecclésiologie) (12h)
- « Les sacrements de guérison et du service de la communion » (18h)
- « Questions de morale sociale et implications pastorales » (12h)
- « Le Dieu des chrétiens : Père, Fils et Esprit » (18h)

## Intervisions

La plupart des modules sont approfondis en petits groupes lors d'activités appelées « interventions » (durée : 2h). Celles-ci sont indispensables pour que les étudiants puissent relire leur expérience pastorale et leur vie de foi à la lumière de la formation reçue dans une dynamique de partage et d'accompagnement mutuel.

## Travail de relecture

À la fin de chaque année académique, les étudiants doivent rédiger un travail de relecture personnelle, intégrant les éléments marquants de leur parcours en lien avec leur expérience pastorale. (6h)

## Cours de méthodologie

Un cours de méthodologie (durée : environ 1h30) est proposé chaque année pour aider les étudiants à organiser et rédiger leurs travaux écrits.

## Tutorat personnalisé (facultatif)

Une activité de tutorat personnalisé (durée : environ 1h) est disponible pour les étudiants souhaitant un accompagnement dans la rédaction de leurs travaux.

## Durée de la formation, possibilités d'étalement

- Le cycle théologique complet est organisé sur trois années. Chaque année propose un programme d'études spécifique.
- Les étudiants ont la possibilité d'étailler leur formation pour adapter le rythme d'apprentissage à leurs besoins individuels. Cet étalement peut être accordé en concertation avec l'équipe du CEP et les responsables des vicariats respectifs, si l'étudiant est nommé pour une mission pastorale.

## Présence/absence aux cours

La présence à l'entièreté du programme est demandée et requise pour pouvoir valider l'année. Les absences relevant d'empêchements incontournables, pour raisons de santé ou autres, doivent être validés par l'équipe. Ces cas exceptionnels doivent être signalés à l'avance et feront l'objet d'une évaluation au cas par cas.

## Évaluation et conditions de réussite

L'équipe travaille en concertation avec le Vicaire général, responsable diocésain du Service pour la formation et avec les responsables des Vicariats de Bruxelles et du Brabant Wallon. En fin d'année, après avoir rencontré chaque étudiant, elle informe les responsables des vicariats et le Vicaire Général de l'évolution des étudiants. Pour réussir le programme du cycle théologique au CEP, les étudiants doivent remplir les conditions suivantes :

1. Participation :
  - Avoir pris part à toutes les activités organisées dans le cadre du CEP.
2. Épreuves :
  - Présenter toutes les épreuves formatives (intervisions, relectures)
  - Réussir les épreuves certificatives (travaux ou examens)
  - Seuil de réussite : obtenir au moins 50 % de points dans chacun de modules
3. Sessions d'épreuves :
  - Les épreuves peuvent être présentées lors de deux sessions, en mai et en août.
4. La réussite du parcours est validée par l'équipe du CEP lors des délibérations de fin d'année.

## Participation aux frais

Pour les étudiants qui exercent déjà une mission pastorale ou qui ont été nommés pour une telle mission, le minerval de la formation est pris en charge par l'Archidiocèse.

Les frais d'hébergement, le cas échéant, sont à la charge de tous les étudiants.

## Du droit de la propriété intellectuelle

Le plagiat, qui consiste à s'approprier tout ou partie d'une œuvre et à l'incorporer dans ses propres œuvres, fait partie des violations du droit d'auteur garanti par les dispositions du code de la propriété intellectuelle.

Tout emprunt à l'œuvre d'autrui, qu'il soit direct ou indirect, avec ou sans transformation, doit être signalé selon les règles scientifiques de citation (pour les textes : reprises exactes entre guillemets ou en retrait de texte, avec référence de la source ; reformulations ou synthèses avec référence de la source).

Si l'équipe constate qu'il y a eu plagiat, la note donnée sera zéro (0/20), même si les faits ne concernent pas la totalité de l'évaluation. L'étudiant est alors dans l'obligation de refaire son travail. Toute récidive sera sanctionnée par l'arrêt de la formation.

## Cas particuliers

L'octroi des dispenses est soumis à l'appréciation de l'équipe pédagogique. Le nombre de cours dont l'étudiant peut se voir dispensé ne dépassera pas un quart de la totalité des cours.